

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2013

## CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 130

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Borloo, M. Benoit, M. de Courson, M. Salles, M. Fritch,  
M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Zumkeller, M. Maurice Leroy,  
M. Hillmeyer, M. Favennec, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Folliot, M. Jégo, M. Philippe Vigier,  
M. Reynier, M. Sauvadet, M. Pancher, M. Bourdouleix et M. Rochebloine

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« l'embauche et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif majeur de ce dispositif doit prioritairement viser les plus jeunes, qui sont les plus frappés par le chômage, tout en maintenant les seniors dans leur emploi et en améliorant leurs conditions de travail.

Le présent amendement priorise l'embauche des jeunes.